

COMMUNIQUE DE PRESSE SNEP FSU MARTINIQUE, le 18/01/2021

Incompréhension des enseignants d'EPS après l'annonce de l'interdiction de la pratique sportive en intérieur.

Alors que :

- les chiffres de l'ARS (janvier 2021) indiquent une situation sanitaire maîtrisée et stable en Martinique.
 - Nombre total de tests réalisés semaine 01 : **4 283**
 - **13** patients hospitalisés dont 2 patients en réanimation.
- Les restaurants, les salles de sport, les supermarchés sont ouverts (et c'est une bonne nouvelle).
- Les enfants et adolescents se retrouvent le week-end, dans leurs clubs respectifs pour pratiquer football, handball, basket-ball... (et c'est très bien pour leur épanouissement personnel),

Le nouveau protocole sanitaire de l'éducation nationale (qui fait suite aux propos du 1^{er} Ministre le 14 janvier) imposé à la Martinique priverait les élèves d'une pratique sportive de qualité en interdisant l'EPS en intérieur.

Les professeurs d'EPS de l'académie se sont mobilisés jusqu'à présent pour mettre en place des mesures (choix de programmation d'activité, adaptations pédagogiques...) qui ont répondu aux exigences des protocoles nationaux. Ils ont ainsi assuré la sécurité des élèves et participé à l'amélioration du contexte sanitaire.

Aujourd'hui ils ne comprennent pas la fixation faite par l'éducation nationale sur leur discipline et le manque d'adaptation des protocoles au regard des différences de conditions sanitaires entre les différentes académies.

Ne pourrait-on pas envisager la mise en place d'un protocole aménagé comme cela est entrain de se passer en Guadeloupe?

Nous demandons à M. Le Recteur, ainsi qu'à M. Le Préfet, de se positionner sur ce point pour qu'un protocole sanitaire allégé puisse entrer en vigueur sur notre territoire afin que l'ensemble des élèves Martiniquais puissent pratiquer une EPS de qualité.

Dans l'attente de réponses de l'administration à ces questions, nous conseillons aux collègues le respect des mesures en vigueur (interdiction de pratique en intérieur, distanciation physique...).

*<https://www.martinique.ars.sante.fr/system/files/2021-01/POINT%20DE%20SITUATION%20HEBDOMADAIRE%2012012021.pdf>